

L'acte II de l'école inclusive : « L'école pour tous »
doit permettre de répondre aux enjeux des handicaps les plus complexes

**L'intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires
est une étape fondamentale**

La Fédération Paralytic Cérébrale France a précisé, au terme d'une récente journée d'étude de son réseau, son plaidoyer sur la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap. L'acte II de l'école inclusive : 'L'école pour tous' doit permettre de répondre aux enjeux de l'accueil des enfants avec les handicaps les plus complexes. Paralytic Cérébrale France souhaite, parmi les nombreuses priorités identifiées, mettre l'accent sur l'intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les enfants, les familles et les services qui les accompagnent sont ainsi trop souvent soumis à des rythmes inhumains ou à des contraintes organisationnelles très importantes qui se traduisent par une grande fatigue et parfois un découragement voire un renoncement à une scolarisation en milieu ordinaire. Cette étape est fondamentale si l'école veut concrètement s'ouvrir à tous les enfants.

Si l'Education nationale a relevé une partie du pari de l'accueil des enfants ayant des troubles les plus légers à l'école élémentaire, il n'en est pas de même pour le collège et pour les enfants et adolescents ayant des troubles multiples.

Les témoignages sont édifiants. Chaque rentrée scolaire est l'occasion de dresser la liste de situations inacceptables avec des parents qui ne trouvent pas de solutions pour leurs enfants et des équipes pédagogiques débordées et encore peu formées aux spécificités des handicaps. La paralytic cérébrale n'échappe pas à cette complexité.

L'acte II de l'école inclusive : 'L'école pour tous' doit permettre de répondre aux enjeux de l'accueil des enfants avec les handicaps les plus complexes

« L'acte II de l'école inclusive : 'L'école pour tous' doit donc permettre de répondre aux enjeux de l'accueil des enfants avec les handicaps les plus complexes. Il faut pour cela que nous franchissions collectivement un nouveau palier. » indique Jacky VAGNONI, président de Paralytic Cérébrale France.

La Fédération Paralytic Cérébrale France souhaite, parmi les nombreuses priorités identifiées, mettre l'accent sur l'intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires. La scolarisation des enfants ayant les handicaps les plus complexes impliquent en effet la prise en compte de cette dimension. Les enfants avec paralytic cérébrale ont, par exemple, recours à de nombreuses disciplines médicales ou paramédicales : la kinésithérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie, la psychomotricité ou encore la psychologie.

L'intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires est une étape fondamentale

Les soins sont, la plupart du temps, effectués en dehors des établissements scolaires au prix de nombreuses heures de transport, d'une tension permanente et d'une grande anxiété pour les enfants concernés qui enchaînent les cours et les consultations dans des lieux parfois très éloignés. Ce « stress » peut parfois conduire au renoncement des familles et des enfants à une scolarisation en milieu ordinaire. *« Trop souvent, les enfants, les familles et les services qui les accompagnent sont soumis à des rythmes inhumains ou à des contraintes organisationnelles très importantes qui se traduisent par une grande fatigue et parfois un découragement. Cette question est absolument centrale si l'on veut réussir cet acte II de l'école inclusive et il est à présent temps de mieux penser l'organisation de la scolarisation et des soins. »* précise Jacky VAGNONI.

« Les retours d'expériences de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Toulouse-Lautrec de Vaucresson ou encore de la cité scolaire Elie Vignal de Caluire-et-Cuire ont démontré que cette approche était tout-à-fait envisageable et possible. Il ne s'agit pas, en l'espèce, de rouvrir le débat de la médecine scolaire mais de permettre l'intervention de libéraux ou de services médico-sociaux dans les établissements scolaires. » ajoute Jacky VAGNONI.

L'intégration des soins dans le temps scolaire doit par ailleurs s'accompagner d'un plan immobilier afin de permettre l'adaptation des locaux existants ou la construction de nouveaux locaux avec les équipements associés.

Une journée d'étude pour nourrir le plaidoyer de la fédération sur les enjeux de scolarisation

La Fédération Paralysie Cérébrale France a récemment organisé une journée d'étude de son réseau sur le thème : *« Education Nationale / Médico-social : ensemble, pour permettre l'accès aux apprentissages et à l'école pour tous »*.

Cette journée d'étude s'est inscrite dans le prolongement de la Conférence Nationale du Handicap qui, sur l'école pour tous, a permis de faire des annonces intéressantes. Paralysie Cérébrale France forme des vœux pour que celles-ci soient suivies par des mesures concrètes et effectives !

La Fédération Paralysie Cérébrale France a ainsi écrit, dans le prolongement de cette journée d'étude, aux ministres de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Personnes handicapées afin de leur communiquer les priorités ainsi identifiées : accessibilité des établissements scolaires, création d'un observatoire des besoins, individualisation des parcours, rapprochement de l'Education nationale et du secteur médico-social, déploiement d'un grand plan de formation des équipes pédagogiques et de revalorisation des statuts, meilleur encadrement éducatif des unités d'enseignement externalisées et internalisées, transformation de l'offre médico-sociale et... intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires.

Contact presse :

Anne de LANDER - 06 61 77 48 72 - annedelande@gmail.com

La **Fédération Paralysie Cérébrale France** a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire, situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 9 300 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers plus de 237 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du comité exécutif de Collectif handicaps, Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr